

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de juin à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 24 juin 2022.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : V. Roy, J. Personnaz, C. Roy, C. Arhuero, P. Meylan, S. Pérou, S. Manganeli, S. Casabianca

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nath. Laks donné à Nicolas Laks

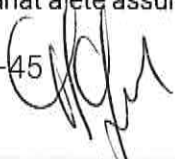
Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, G. Vilmint, S. Baud, M. Aragon

Le secrétariat a été assuré par : Sophie Mercet

Nombre de membres

En exercice :	21
Présents :	14
Votants	15
Dont pouvoirs	01

N° 2022-45



FINANCES- Tarifs communaux de location

Cette délibération annule et remplace la délibération 2021-58 du 23 septembre 2021.

Il est proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de fixer les tarifs de location comme suit :

Salles de réunion :

Pour les particuliers Beaumontois et les syndics de copropriété de Beaumont :

Salle N° 1 : 35 € (19 personnes)

Salle N° 2 + cuisine : 75 € (19 personnes)

Vaisselle : 30 € (70 personnes)

Pour les associations :

Gratuité des locations de salle pour les utilisations récurrentes

Pour les personnes morales de droit privé :

Salle N°1 : 70 € (19 personnes)

Salle N°2 + cuisine : 150 € (19 personnes)

Vaisselle : 60 € (70 personnes)

Salle des fêtes :

Pour les particuliers Beaumontois et les syndics de copropriété de Beaumont :

Repas : 150 € (210 personnes)

Vin d'honneur : 90 €

Pour les associations :

Gratuité des locations de salle pour les utilisations récurrentes

N° 2022-45



Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le

ID : 074-217400316-20220630-D2022_45-DE



Pour les personnes morales de droit privé :

Repas : 300 € (210 personnes)

Vin d'honneur : 180 €

Tables et bancs :

Associations communales : Gratuit

Associations extérieures : 5 € par jour (1 table et 2 bancs)

Habitants et personnes morales de la commune : 2 € par jour (1 table et 2 bancs)

La caution sera un multiple du prix unitaire d'un lot, soit 1 table et 2 bancs : 100 €

Chaque association peut organiser un repas par an gratuitement

Chaque association peut organiser son assemblée générale gratuitement.

Une caution de 250 € est demandée pour chaque location de salle quel que soit le loueur.

Dans le cadre de l'état des lieux de sortie, toute casse ou perte de vaisselle fera l'objet d'une facturation selon la base de prix suivant :

Une fourchette : 0.45 €

Une cuillère à soupe : 0.45 €

Un couteau : 0.60 €

Une petite cuillère : 0.15 €

Une assiette plate : 2.50 €

Une assiette à dessert : 2.10 €

Un verre à vin : 2.00 €

Un verre à eau : 2.25 €

Un saladier : 4.60 €

Tout autre ustensile de cuisine : 2.00 €

Toute autre dégradation ou manquement aux règles de la convention engendrera l'encaissement du chèque de caution.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire
A Beaumont, le
Le maire,

